

## Annexe A. Pays dotés d'une TVA

Pratiquement tous les pays prélèvent des impôts généraux sur la consommation, c'est-à-dire des impôts sur la vente de la plupart des biens et services aux consommateurs. Dans la grande majorité de ces pays, cet impôt est une TVA, c'est-à-dire une taxe collectée à tous les stades de production et de distribution des biens et des services, l'effet d'accumulation de la taxe étant empêché par le mécanisme du droit à déduction, par les entreprises, de la taxe qu'elles ont acquittée sur leurs intrants de celle qu'elles facturent sur leurs ventes de biens et services. Les exportations de biens et de services entrent généralement dans le champ de la TVA, encore qu'elles soient habituellement taxées à taux nul. En revanche, l'importation de biens et de services est soumise à la taxe afin de garantir la neutralité du système fiscal (voir le chapitre 1). Une minorité de pays (et certaines entités infranationales) appliquent des taxes de vente au détail, qui désignent des impôts perçus à un stade unique sur les biens et services fournis aux consommateurs finals (ils ne sont pas énumérés dans le tableau ci-dessous). Tous les pays de l'OCDE prélèvent une TVA, à l'exception des États-Unis où des taxes sur les ventes au détail sont perçues au niveau infranational (voir le chapitre 1).

Au 1<sup>er</sup> novembre 2020, 170 pays et territoires dans le monde avaient mis en œuvre un régime de TVA. Ces pays sont repris au Tableau A.A.1 ci-après.

Tableau A A.1. Pays et territoires appliquant une TVA.

N°	Pays	Mise en œuvre	Taux en 2020 (%)		
			Normal <sup>1</sup>	Réduit <sup>2</sup>	Majoré
1	Afrique du Sud	1991	15	0	
2	Albanie	1995	20	0, 6	
3	Algérie	1992	19	0, 9	
4	Allemagne	1968	19	7	
5	Andorre	2013	4.5	0, 1, 2.5	9.5
6	Angola	2019	14		
7	Antigua-et-Barbuda <sup>3</sup>	2007	15	0, 13, 14	
8	Arabie saoudite	2018	5	0	
9	Argentine	1974	21	2.5, 5, 10.5	27
10	Arménie	1993	20	0	
11	Australie	2000	10	0	
12	Autriche <sup>4</sup>	1973	20	10, 13	
13	Azerbaïdjan	1992	18	0	
14	Bahamas	2015	12		
15	Bahreïn	2018	5	0	
16	Bangladesh	1991	15	5, 7	
17	Barbade	1997	17.5	0, 7.5	
18	Belarus	1991	20	0, 10	25
19	Belgique	1971	21	0, 6, 12	
20	Belize	2006	12.5	0	
21	Bénin	1991	18	0	
22	Bolivie	1986	13	0	
23	Bosnie-Herzégovine	2006	17		
24	Botswana	2002	12	0	
25	Brésil	1964	17, 18	4, 7, 12	25, 30
26	Bulgarie	1994	20	9	
27	Burkina Faso	1993	18	0	
28	Burundi	2009	18	0, 10	
29	Cap-Vert	2004	15	0	
30	Cambodge	1999	10		
31	Cameroun	1999	19.25	0	
32	Canada <sup>5</sup>	1991	TPS/TVH : 5, 13, 15		
33	Chili	1975	19		
34	Chine (République populaire de)	1994	13	1, 3, 6, 9	
35	Chypre <sup>6</sup>	1992	19	0, 5, 9	
36	Colombie	1983	19	0, 5	
37	Commonwealth de Dominique	2006	15	10	
38	Congo (République démocratique)	2012	16	0	
39	Congo (République du)	1997	18	0, 5	
40	Corée	1977	10		
41	Costa Rica	2019	13	4, 2, 1	
42	Côte d'Ivoire	1960	18	0, 9	
43	Croatie	1998	25	5, 13	
44	Danemark	1967	25	0	
45	Djibouti	2009	10	0, 7	
46	Égypte	2017	14	0, 5	
47	El Salvador	1992	13	0	

48	Émirats arabes unis	2018	5	0	
49	Équateur	1970	12	0	
50	Espagne <sup>7</sup>	1986	21	4, 10	
51	Estonie	1991	20	0, 9	
52	Eswatini	2012	15	0	
53	Éthiopie	2003	15	0	
54	Fidji	1992	9	0	
55	Finlande	1994	24	0, 10, 14	
56	France <sup>8</sup>	1968	20	2.1, 5.5, 10	
57	Gabon	1995	18	0, 5, 10	
58	Gambie	2013	15	0	
59	Géorgie	1993	18	0	
60	Ghana	1998	12.5	0, 3	
61	Grèce <sup>9</sup>	1987	24	6, 13	
62	Grenade	2010	15	0, 10	20
63	Guatemala	1992	12	0	
64	Guinée	1996	18	0	
65	Guinée-Bissau	2001	17	0, 10	20
66	Guinée équatoriale	2005	15	0, 6	
67	Guyana	2007	14	0	
68	Haïti	1982	10		
69	Honduras	1964	15	0	18
70	Hongrie	1988	27	5, 18	
71	Îles Cook	1997	15	0	
72	Îles Féroé	1993	25	0	
73	Île de Man	1973	20	0, 5	
74	Inde	2017	12, 18	0, 5	28
75	Indonésie	1985	10	0	10 – 125
76	Iran <sup>10</sup>	2008	9	0	12+3, 20 (5 ou 10) 25-30
77	Irlande	1972	23	0, 4.8, 9, 13.5	
78	Islande	1990	24	0, 11	
79	Israël <sup>11</sup>	1976	17	0	
80	Italie	1973	22	0, 4, 5, 10	
81	Jamaïque	1991	16.5	2, 10	21.5, 25
82	Japon	1989	10	8	
83	Jersey	2008	5	0	
84	Jordanie	2001	16	0, 4, 5, 10	26
85	Kazakhstan	1992	12	0	
86	Kenya	1990	14	0	
87	Kirghizistan	1999	12	0	
88	Kiribati	2014	12.5	0	
89	Kosovo <sup>12</sup>	2001	18	8	
90	Lesotho	2003	15	0, 9	
91	Lettonie	1995	21	5, 12	
92	Liban	2002	11	0	
93	Liechtenstein	1995	7.7	2.5, 3.7	
94	Lituanie	1994	21	5, 9	
95	Luxembourg	1970	17	3, 8, 14	
96	Macédoine du Nord	2000	18	5	
97	Madagascar	1994	20	0	
98	Malawi	2002	16.5	0	

99	Maldives	2011	6	0	12
100	Mali	1991	18	5	
101	Malte	1999	18	0, 5, 7	
102	Maroc	1986	20	0, 7, 10, 14	
103	Maurice	1998	15		
104	Mauritanie	1995	16		18
105	Mexique	1980	16	0	
106	Moldavie	1998	20	0, 8	
107	Monaco	1968	20	2.1, 5.5, 10	
108	Mongolie	1998	10	0	
109	Monténégro	2003	21	0, 7	
110	Mozambique	1999	17	0, 5	
111	Namibie	2000	15	0	
112	Népal	1997	13	0	
113	Nicaragua	1975	15	0, 7	
114	Niger	1986	19	0, 5, 10	
115	Nigeria	1994	7.5	0	
116	Norvège	1970	25	0, 12, 15	
117	Nouvelle-Zélande	1986	15	0	
118	Niue	2009	12.5	0	
119	Ouganda	1996	18	0	
120	Ouzbékistan	1992	20	0	
121	Pakistan	1990	17	0	18.5, 21, 22 et 25
122	Panama	1977	7		10, 15
123	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1999	10	0	
124	Paraguay	1993	10	0, 5	
125	Pays-Bas	1969	21	9	
126	Pérou <sup>13</sup>	1991	16, 2	0	
127	Philippines	1988	12	0, 5	
128	Pologne	1993	23	0, 5, 8	
129	Portugal <sup>14</sup>	1986	23	6, 13	
130	République centrafricaine	2001	19	0, 5	
131	République démocratique populaire lao	2010	10	0	
132	République dominicaine	1983	18	0, 16	-
133	République slovaque	1993	20	10	
134	République tchèque	1993	21	10, 15	
135	Roumanie	1993	19	5, 9	
136	Royaume-Uni	1973	20	0, 5	
137	Russie	1991	20	0, 10	
138	Rwanda	2001	18	0	
139	Saint-Kitts-et-Nevis	2010	17	10	
140	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	2007	15	0, 10	
141	Sainte-Lucie	2012	16	0, 10	
142	Samoa	1994	15	0	
143	Sénégal	1980	18	0, 10	
144	Serbie	2005	20	10	
145	Seychelles	2012	15	0	
146	Sierra Leone	2009	15	0	
147	Singapour	1994	7	0	
148	Slovénie	1999	22	5, 9.5	
149	Soudan	2000	18	0	
150	Sri Lanka	1998	8	0	15
151	Suède	1969	25	0, 6, 12	

152	Suisse	1995	7.7	2.5, 3.7	
153	Tadjikistan	1992	18	5	
154	Taipei chinois	1986	5	0	
155	Tanzanie	1998	18	0	
156	Tchad	2000	18	0, 9	
157	Thaïlande <sup>15</sup>	1992	10	0, 7	
158	Togo	1995	18	10	
159	Tonga	2005	15		
160	Trinité-et-Tobago	1990	12.5	0	
161	Tunisie	1988	19	0, 7, 13	
162	Turkménistan	1992	15	0	
163	Turquie	1984	18	1, 8	
164	Ukraine	1992	20	0, 7	
165	Uruguay	1972	22	0, 10	
166	Vanuatu	1998	12.5	0	
167	Venezuela	1993	16	8	31
168	Viet Nam	1999	10	0, 5	
169	Zambie	1995	16	0	
170	Zimbabwe	2004	14.5	0	
	Bhoutan <sup>16</sup>				
	Oman <sup>17</sup>				
	Malaisie <sup>19</sup>				

## Notes

L'acronyme « TVA » désigne tout impôt national qui réunit les caractéristiques fondamentales d'une taxe sur la valeur ajoutée telles qu'elles sont décrites dans le chapitre 1, quels que soient sa dénomination ou son acronyme, « taxe sur les biens et services » (TPS) par exemple.

1. Le taux normal est celui qui s'applique de manière générale, sauf lorsque la législation impose un taux de TVA différent (taux réduit ou taux majoré) à des biens et services spécifiques.

2. Les taux réduits comprennent le taux zéro (c.-à-d. les exonérations avec droit à déduction de la TVA d'amont) applicable aux transactions intérieures. Ce taux n'inclut pas les taux zéro applicables aux exportations et opérations assimilées telles que le transport international ou les fournitures aux ambassades, organisations internationales et autres missions diplomatiques. Les mesures relatives au taux de TVA adoptées par les pays en réaction à la crise du COVID-19 ne sont pas prises en compte dans ce tableau compte tenu de leur nature temporaire.

3. **Antigua-et-Barbuda** : Le taux réduit de 12 % a été remplacé par des taux réduits de 13 % et 14 % le 13 mars 2020.

4. **Autriche** : Le taux normal de TVA est de 19 % à Jungholtz et à Mittleberg.

5. **Canada** : Une taxe de vente harmonisée (TVH) s'applique en sus du taux de 5 % de la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) dans certaines provinces (voir le tableau annexe 2.A2.1).

6. **Chypre** : *Note de la Turquie* : les informations contenues dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Aucun organisme ne représente à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République turque de Chypre du Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

*Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne* : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations contenues dans ce document concernent la zone placée sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

7. **Espagne** : Des taux de 0.0 %, 3.0 % ; 7.0 %, 9.50 % ; 13.50 %, 20 % s'appliquent dans les îles Canaries.

8. **France** : Des taux spécifiques s'appliquent dans certaines régions ou certains territoires : taux réduits 0.9/2.1/10.0/13.0 (Corse) ; taux normal/réduit 8.5/2.1 (Martinique, Guadeloupe, Réunion) ; taux normal/taux réduits 16-13/5 (Polynésie française) (voir également le tableau annexe 2.A.1).

9. **Grèce** : Des taux régionaux spécifiques de 4.0 %, 9.0 % et 17.0 % s'appliquent dans les îles de Leros, Lesbos, Kos, Samos et Chios jusqu'au 31 décembre 2020 (voir également le tableau annexe 2.A.1).

10. **Iran** : En plus de la TVA (6 %), une taxe additionnelle de 3 % s'applique de la même manière que la TVA.

11. **Israël** : Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

12. **Kosovo** : Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis consultatif de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

13. **Pérou** : En plus du taux normal d'IGV de 16 %, une taxe sur les ventes supplémentaire de 2 % (IPM) s'applique au niveau municipal.

14. **Portugal** : Aux Açores, le taux normal de TVA est de 18 % et les taux réduits sont de 4 % et 9 %. À Madère, le taux normal est de 22 % et les taux réduits sont de 5 % et 12 %.

15. **Thaïlande** : Le taux normal de TVA est passé de 7 % à 10 % le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

16. **Bhoutan** : Une loi sur la TPS a été approuvée par le Parlement en 2020 en vue d'une possible mise en œuvre en 2022.

17. **Oman** : Le gouvernement a annoncé l'introduction de la TVA début 2021.

18. **Malaisie** : La TPS a été supprimée et un système de taxe unique sur les ventes a été rétabli le 1<sup>er</sup> septembre 2018, trois ans après l'introduction initiale de la TPS.

*Source* : F. Annacondia, International - Overview of General Turnover Taxes and Tax Rates, International VAT Monitor, Journals IBFD, cité avec l'autorisation de l'IBFD, voir <http://online.ibfd.org/kbase/>, Tous droits réservés.



Extrait de :

## Consumption Tax Trends 2020

VAT/GST and Excise Rates, Trends and Policy Issues

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/152def2d-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Pays dotés d'une TVA », dans *Consumption Tax Trends 2020 : VAT/GST and Excise Rates, Trends and Policy Issues*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/41d5313d-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.